



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Le préfet de région

Orléans le, 25 OCT. 2019

Monsieur le Président,

En application de l'article R.229-54 du code de l'environnement, vous avez sollicité mon avis sur votre projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), via son dépôt sur la plateforme Territoires&Climat de l'ADEME en date du 22 août 2019.

Ce premier travail, élaboré en moins de 16 mois en pleine association des divers acteurs du territoire, consolide le positionnement de votre collectivité comme coordonnateur pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique auprès des 67 communes qui composent votre territoire.

En dépit d'une trajectoire globalement inférieure aux objectifs nationaux, votre document stratégique expose des ambitions importantes pour l'horizon 2050 :

- en agissant sur la réduction de la consommation énergétique finale (-18 % en 2030 et -45 % en 2050) ;
- en accélérant le développement des énergies renouvelables, dont la production dépassera la consommation d'énergie finale du territoire ;
- en intégrant l'enjeu de séquestration carbone dans un objectif de neutralité entre émissions et absorption sur le territoire.

Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (-21 % en 2030 et -59 % en 2050 par rapport à 2015) apparaissent quant à eux en retrait des objectifs nationaux et régionaux.

Monsieur Gérard HENAULT

Président de la Communauté de Communes

Loches Sud Touraine

12 Avenue de la Liberté

37600 LOCHES

Copie à : Madame la Préfète d'Indre-et-Loire

Les différents documents présentés sont clairs, précis et adaptés à la lecture du grand public ; leur articulation est explicite. Le diagnostic couvre les champs réglementaires attendus et met en lumière les principaux enjeux et potentiels du territoire. Les données produites s'avèrent quasi complètes, correctement déclinées à l'échelle du territoire et aux horizons demandés.

Pour la bonne compréhension du plan, il conviendrait d'ajouter, dans le diagnostic ou le document stratégique, une présentation synthétique du territoire, de la communauté de communes et de ses compétences, au-delà des éléments figurant au document d'évaluation environnementale.

Les enjeux relatifs à la qualité de l'air mériteraient d'être développés au regard des spécificités du territoire et notamment de l'activité agricole. Par ailleurs, le diagnostic n'aborde pas l'identification des secteurs géographiques les plus problématiques en termes d'exposition des populations et particulièrement des bâtiments sensibles.

Votre programme d'actions est construit autour de 5 axes d'actions thématiques et comporte 26 actions calées sur l'horizon 2025 avec des objectifs chiffrés et une ambition affirmée mais quelques points soulèvent mon attention.

La rénovation énergétique des logements est un enjeu fort sur le territoire. Je souligne votre intention de repérer les situations de précarité énergétique liées à la mauvaise isolation des bâtiments notamment pour les ménages en difficultés. En complément, l'identification des secteurs prioritaires pour des interventions de rénovation aurait pu apporter un éclairage utile.

Concernant la mobilité électrique, le développement d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques se positionne comme une solution pertinente dans la lutte actuelle contre le réchauffement climatique. L'incitation à installer des bornes de recharge sur les lieux d'activité (action 11) et de travail est un levier permettant de répondre aux enjeux réglementaires de développement de ses équipements pour offrir une nouvelle alternative de déplacement.

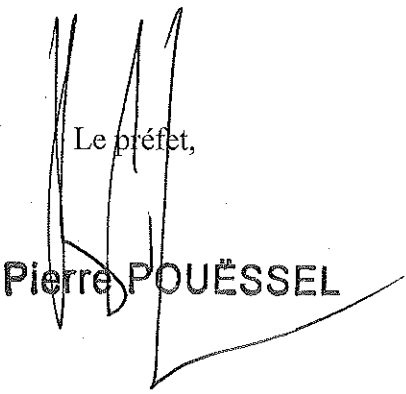
Pour le développement des EnR, je vous invite à associer plus particulièrement les animateurs régionaux aux actions 24 et 25 dans le domaine de la géothermie et du bois énergie. Le développement de l'éolien nécessite un exercice de planification locale à l'échelle intercommunale pour une prise en compte optimisée des différents enjeux et contraintes du territoire. Il est dommage que cette thématique soit occultée et qu'une action pour dégager un consensus local ne soit pas envisagée.

S'agissant des impacts du changement climatique, votre plan ne comporte que peu d'actions en référence aux enjeux liés aux mouvements de terrain par retrait-gonflement des argiles, aux impacts liés aux risques d'incendie (à court terme), aux phénomènes d'îlot de chaleur urbain.

La présentation du dispositif de suivi-évaluation du plan, partie intégrante du PCAET, devrait apparaître plus explicitement dans le PCAET ainsi que l'organisme en charge de collecter les indicateurs lorsque la mise en œuvre est partagée.

En conclusion, je salue le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration de ce premier PCAET, qui prolonge la dynamique engagée par votre territoire en faveur de la transition énergétique et de l'intégration des enjeux climatiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.



Le préfet,

Pierre POUËSSEL

